

ATTESTATION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE À L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX

Je soussigné(e) :

Représentant(e) de la société

Située à :

Numéro Voie

Lieu-dit Localité

Code postal : BP : Cedex :

En qualité de : *(cocher la case adéquate)*

Organisme de contrôle technique au sens du code de la construction et de l'habitation art. L.111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments

Architecte soumis à l'article 2 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.....

Diagnostiqueur DPE (en maison uniquement)

Organisme ayant certifié, au sens des articles L.115-27 à L.115-32 du code de la consommation, la performance énergétique du bâtiment neuf ou de la partie nouvelle du bâtiment dans le cadre de la délivrance d'un label de « haute performance énergétique »

Atteste que :

En date du :

La société ou la personne :

Numéro Voie

Lieu-dit Localité

Code postal : BP : Cedex :

Maître d'ouvrage de l'opération de construction suivante :

Située à :

Numéro Voie

Lieu-dit Localité

Code postal : BP : Cedex :

Référence(s) cadastrale(s) :

Référence du permis de construire :

Date du dépôt de la demande de permis de construire :

Date du permis de construire :

m'a confié la mission d'attester, à l'issue de l'achèvement des travaux, que la réglementation thermique a été prise en compte selon les prescriptions de l'article L.111-9 du code de la construction et de l'habitation

La visite sur site a eu lieu le :

La personne représentant la société délivrant la présente attestation récapitule sur la liste ci-après les constats formulés ainsi :
(cocher la case adéquate)

La société atteste de la prise en compte de la réglementation thermique.....

La société atteste d'irrégularités vis à vis de la prise en compte de la réglementation thermique.....

POSTES VÉRIFIÉS

Chapitre 1 : Données administratives

1.1 Surface du bâtiment

Valeur de la surface hors œuvre nette au sens de la RT (SHONRT) en m² : (indiquer la valeur)

Valeur de la surface habitable (Shab) en m² (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation) : (indiquer la valeur)

1.2 Récapitulatif standardisé d'étude thermique

Fourniture du récapitulatif standardisé d'étude thermique sous format informatique XML au stade « achèvement des travaux »
(indiquer OUI ou NON) : Oui Non

Chapitre 2 : Exigences de résultat

2.1 Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbiomax en nombre de points

Bbio : (indiquer la valeur)

Bbiomax : (indiquer la valeur)

Bbio < Bbiomax : (indiquer OUI ou NON)

Oui Non

2.2 Consommation conventionnelle d'énergie primaire : coefficients Cep et Cepmax en kWhEP/(m².an)

Cep : (indiquer la valeur)

Cepmax : (indiquer la valeur)

Cep < Cepmax : (indiquer OUI ou NON)

Oui Non

2.3 Température intérieure conventionnelle en °C

Tic < Ticref : (indiquer OUI ou NON)

Oui Non

Chapitre 3 : Exigences de moyen

3.1 Perméabilité à l'air de l'enveloppe (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)

Document de justification transmis par le maître d'ouvrage (cocher la case appropriée)

- Mesure sur site

Transmission du rapport de mesure : (indiquer OUI ou NON)..... Oui Non

Le mesureur qui a signé le rapport de mesure figure sur la liste des mesureurs autorisés par le Ministère en charge de la construction : (indiquer OUI ou NON)..... Oui Non

- Démarche qualité

Présentation d'une copie de l'agrément.....Oui Non

Annexe VII délivrée par le Ministère en charge de la construction (indiquer OUI ou NON)..... Oui Non

Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et l'exigence sur perméabilité à l'air du bâtiment (indiquer OUI ou NON).....Oui Non

Maison individuelle ou accolée : perméabilité $\leq 0,6m3/(h.m^2)$ sous 4 Pa

Bâtiment collectif d'habitation : perméabilité $\leq 1,0m3/(h.m^2)$ sous 4 Pa

3.2 Recours à une source d'énergie renouvelable (maison individuelle ou accolée)

Quel mode de recours à une source d'énergie renouvelable a été retenu ? (cocher la ou les cases appropriées)

Capteurs solaires thermiques d'a minima 2 m² pour la production d'eau chaude sanitaire.....

Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site : Oui Non

Remarque : les capteurs solaires doivent être orientés au sud au sens de la réglementation thermique, soit selon une orientation comprise entre le sud-est et le sud-ouest en passant par le sud, y compris les orientations sud-est et sud-ouest

Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération

Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au DPE ou l'agrément Titre V « réseau de chaleur » : Oui Non

Contribution des énergies renouvelables supérieure ou égale à 5kWhEP/(m².an)

Préciser les énergies renouvelables installées permettant d'atteindre cette valeur :

Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site : Oui Non

Solutions alternatives :

Appareil électrique individuel de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique.....

Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site : Oui Non

Production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire assurée par une chaudière à micro-cogénération à combustible liquide ou gazeux

Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site : Oui Non

Chapitre 4 : Autres caractéristiques thermiques

4.1 Isolation des parois opaques du bâtiment donnant sur l'extérieur ou sur un local non chauffé

Nombre de types d'isolants :

Pour chaque type d'isolant :

- Résistance thermique de l'isolant prise en compte dans le calcul : ($m^2.K/W$)

- Surface d'isolant prise en compte dans le calcul : (m^2)

Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le document de justification de l'isolant posé fourni par le maître d'ouvrage : (*indiquer OUI ou NON*) Oui Non

Remarque : cette vérification ne nécessite pas de refaire les métrés du bâtiment.

4.2 Production de chaleur ou de froid (chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire)

Nombre de générateurs :

Pour chaque générateur de chaleur ou de froid :

- Type de générateur : (*indiquer chaudière gaz naturel, ou fioul, ou bois, pompe à chaleur électrique, panneaux rayonnants électriques, ...*)

Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site : Oui Non

4.3 Système de ventilation

Préciser le type de système de ventilation installé : *(cocher la case appropriée)*

- Ventilation simple flux.....
- Ventilation double flux.....
- Ventilation naturelle.....
- Autre cas.....

Préciser :

Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site : Oui Non

4.4 Énergie renouvelable (sauf maison individuelle)(cocher la ou les cases appropriées)

Capteurs solaires thermiques.....

Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site : Oui Non

Bois énergie.....

Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site : Oui Non

Panneaux solaires photovoltaïques.....

Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site : Oui Non

Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération.....

Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au DPE ou l'agrément

Titre V « réseau de chaleur » : *(indiquer OUI ou NON)* Oui Non

4.5 Protections solaires

Présence de protection solaire.....

Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site : Oui Non

Chapitre 5 : Cas particuliers

5.1 Agrément Titre V

Le bâtiment a obtenu un Agrément Titre V « opération » : (*indiquer OUI ou NON*) Oui Non

Préciser le système qui a motivé le dépôt d'une demande d'agrément Titre V opération :

Cohérence entre l'agrément ministériel et le contrôle visuel sur site : (*indiquer OUI ou NON*) Oui Non

Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « réseau de chaleur ou de froid » : (*indiquer OUI ou NON*) Oui Non

Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé de l'étude thermique : Oui Non

Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « système » : (*indiquer OUI ou NON*) Oui Non

Préciser le Titre V système utilisé :

Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique :... Oui Non

5.2 Bâtiment livré sans système de chauffage

Le bâtiment a-t-il été livré sans équipement de génie climatique ? (*indiquer OUI ou NON*) Oui Non

Si oui, seuls les points de cohérence 2.1,3.1,4.1,4.5, sont à vérifier en fonction du type de bâtiment.

5.3 Extension de bâtiment existant de SHONRT inférieure à 150 m² et à 30% de la SHONRT du bâtiment existant

Est-on dans le cas d'une extension de bâtiment existant de SHONRT inférieure à 150 m² et à 30 % de la SHONRT du bâtiment existant (*indiquer OUI ou NON*) Oui Non

Si oui, seuls les points de cohérence 2.1,4.1,4.5 sont à vérifier.

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le :

Signature :